

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION 481-24 4537, chemin Strobl

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité de démolition de la Ville de Dunham tiendra une séance le 26 mars 2024 à 18 h 00, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Dunham situé au 3777, rue Principale ayant pour objet de statuer sur la demande de démolition suivante :

NATURE DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION

Le comité de démolition est saisi d'une demande de démolition partielle visant une section du bâtiment résidentiel situé au 4537, chemin Strobl.

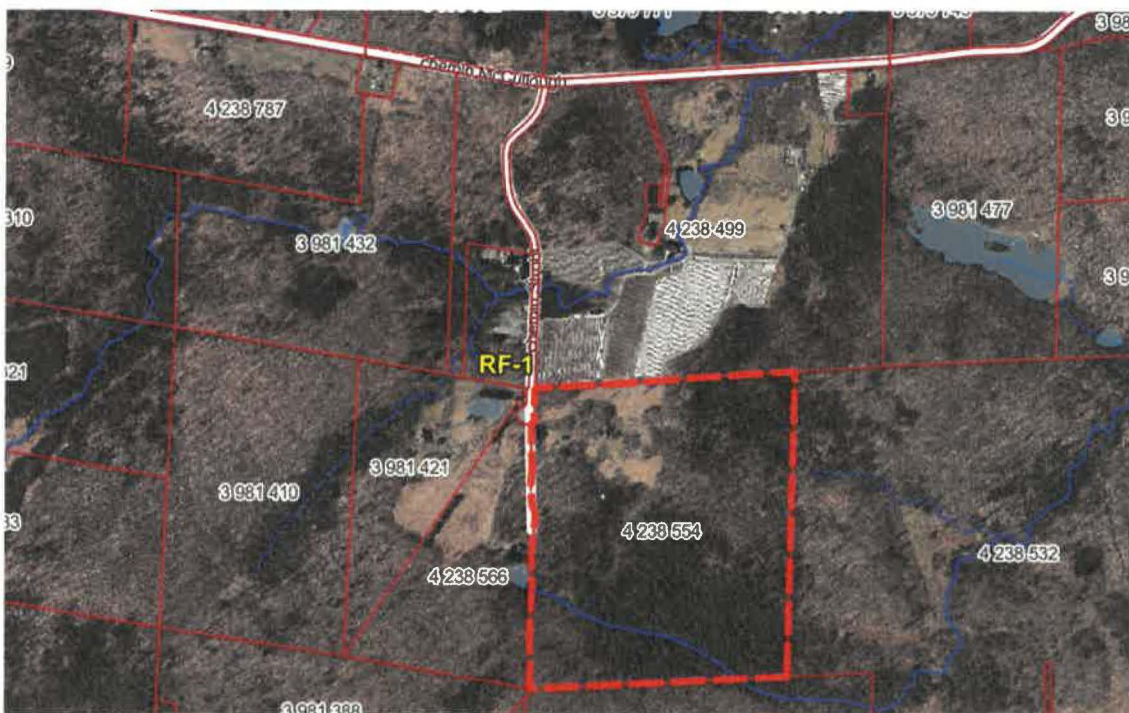
Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, par courrier électronique à greffe@ville.dunham.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Jean-François Grandmont, greffier par intérim
3777, rue Principale
Dunham (Québec) J0E 1M0

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

4537, chemin Strobl à Dunham – Lot 4 238 554 du cadastre du Québec



FAIT À DUNHAM, CE 14 MARS 2024.



Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim
